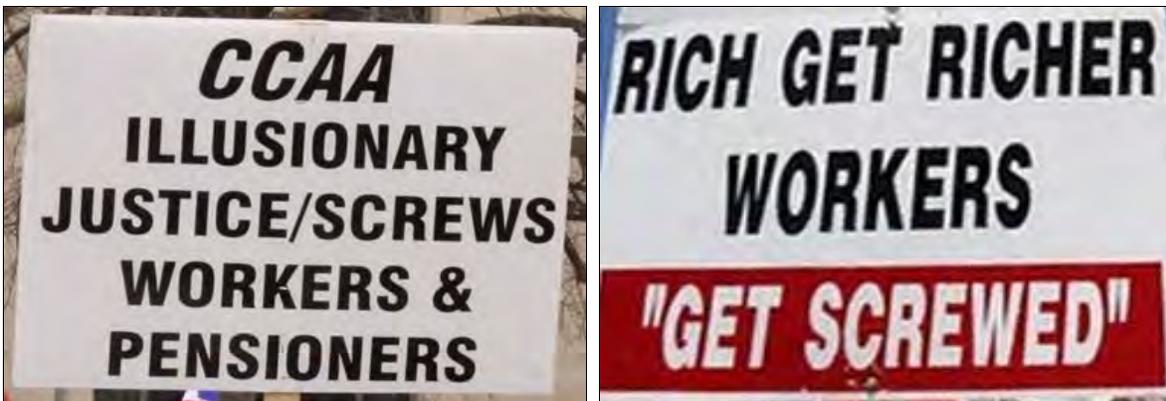


23 mars 2017

**Les métallos d'Algoma affrontent un simulacre de tribunal**  
**Un juge de tribunal de faillite enivré des pouvoirs policiers**



**Les métallos d'Algoma affrontent un simulacre de tribunal**

- Un juge de tribunal de faillite enivré des pouvoirs policiers
- La lettre d'Essar Global
- Non c'est Non!

**À la recherche d'une voie vers l'avant pour le secteur forestier**

- Les réunions sur l'activité forestière dans le centre et le nord de la Colombie-Britannique sont un succès

**Grève des paramédics du Québec**

- Appuyons les justes demandes des paramédics!

---

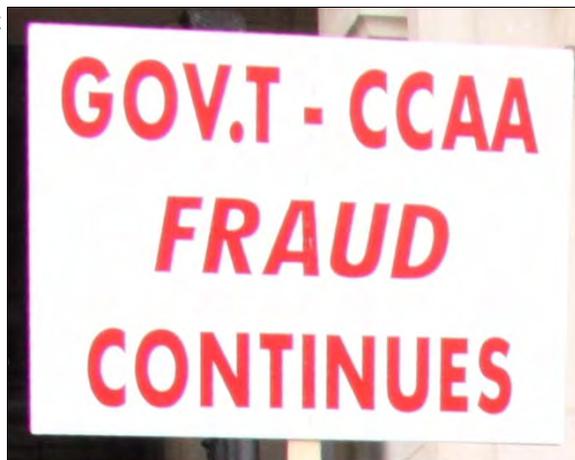
**Les métallos d'Algoma affrontent un simulacre de tribunal**

**Un juge de tribunal de faillite enivré  
des pouvoirs policiers**

*Les atteintes aux droits et l'arbitraire qui règnent dans les tribunaux de la loi sur les protections de faillite montrent les dangers qu'il y a quand on se retrouve avec un gouvernement des pouvoirs de police plutôt qu'un gouvernement des lois.*

Le juge autocrate Frank Newbould est en furie contre le monde. Perché du haut de sa tribune à la Cour supérieure à Toronto, il dicte aux métallos et aux employés salariés d'Algoma Steel ce qu'ils doivent et ne doivent pas faire. Il ordonne la séquestration des comités de négociation de leur syndicat à Toronto jusqu'à ce qu'ils consentent à des concessions en utilisant les pouvoirs de police que lui accorde la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (LACC). Il leur dit de ne parler à personne, surtout pas à la presse et à leurs membres, et d'arrêter tout préparatif en vue de se défendre par des actions de grève.

« Laissez la discussion publique des négociations et les menaces d'action en dehors de ça », a-t-il averti les métallos d'Algoma. Pour que ce soit bien clair, il a ajouté : « La médiation doit se faire en privé, sans déclarations publiques et sans discussion de tout genre avec qui que ce soit. » Tous les membres des comités de négociation des deux sections locales du Syndicat des Métallos à Algoma seront séquestrés à Toronto du 22 mars jusqu'à la fin des négociations et les concessions exigées comprennent une baisse de salaire de 10 % pour l'ensemble des 2650 syndiqués.



Les cris d'indignation des métallos du nord de l'Ontario se sont fait entendre jusqu'à Toronto et le juge Newbould a dû baisser le ton. Il a demandé aux avocats de la LACC de modifier un peu son ordonnance dans une déclaration sous serment qui comprend ce passage : « 4. La médiation devait avoir lieu en privé, sans déclarations publiques ou discussions avec qui que ce soit. Les comités de négociation des sections locales 2724 et 2251 du syndicat ne se sont pas fait interdire de discuter des négociations avec leurs membres. »

Ce qui est curieux, par contre, c'est que même les avocats du syndicat ont été obligés de signer la déclaration révisée du juge. Les sections locales ont-elles été obligées de payer leurs avocats pour le faire ? Les frais d'avocat pour la seule section locale 2251 pour cette quatrième ronde d'inquisition du tribunal de faillite atteindront bientôt un million de dollars ! Si vous ne voulez pas accepter docilement les procédures de la LACC, il faut payer le prix élevé.



Quelqu'un a rappelé à cet autocrate Newbould que la déclaration des avocats ne modifie pas son ordonnance originale. Certains croient qu'il est en train de perdre la raison parce qu'il approche de la retraite (il a dit qu'il se retirait en juin) et n'aura plus personne à qui crier des ordres. D'autres croient qu'il veut faire un coup d'éclat avant d'être possiblement démis pour avoir illégalement utilisé son influence et ses privilèges contre la Première Nation Saugeen et ses revendications territoriales. C'est que le consentement à ces revendications territoriales placerait la réserve beaucoup trop proche de son chalet d'été sur le lac Huron. Quel malheur !

Faites ceci ! Ne faites pas cela ! Le travail d'un autocrate du tribunal de faillite est épuisant. Après avoir ordonné aux travailleurs de renoncer à leur

liberté de parole et de conscience et après leur avoir interdit de parler à la presse, le juge Newbould a versé sa bile contre les impérialistes indiens qui possèdent Essar Global. Il leur a reproché leurs pratiques « oppressives » envers d'autres impérialistes plus conciliants, surtout les créanciers américains et allemands, titulaires de créances garanties et débiteurs exploitants dans le processus de faillite d'Algoma.

La partisanerie est monnaie courante pour les tribunaux de faillite appelés à intervenir dans des conflits inter-impérialistes. Le juge Newbould, prenant le parti du contrôleur de faillite (Ernst & Young), des deux plus grands détenteurs de créances garanties (Golden Tree et Bain Capital) et des débiteurs exploitants avec à leur tête la Deutsche Bank, a interdit à Essar Global, le propriétaire légal d'Algoma Steel, de faire une nouvelle offre d'achat pour sortir la compagnie de la protection de faillite. Un concurrent d'Essar Global, le monopole Cliffs Natural Resources du Minnesota, est entré dans la mêlée à son tour en déclarant qu'il cessera de fournir les boulettes de minerai de fer à Algoma Steel si le tribunal accepte de recevoir une offre d'achat d'Essar Global. Notons par ailleurs qu'Essar Global est le seul des demandeurs à avoir déclaré publiquement qu'il n'exigera pas de concessions des travailleurs. Les travailleurs et l'économie socialisée sont forcés d'encaisser sans rien dire ce bouleversement de leur vie causé par les crises économiques récurrentes et les conflits inter-impérialistes. Pendant ce temps les vrais problèmes de l'économie sont laissés en plan.



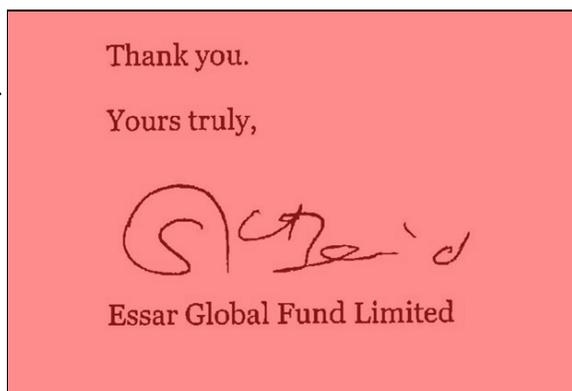
---

## La lettre d'Essar Global

Pour ce qui est de l'offre d'Essar Global de racheter la compagnie dont il était le propriétaire, le juge Newbould a réagi vivement aux propos de *SooToday.com*, un journal local de Sault Ste. Marie. *Soo Today* donne les informations suivantes sur ce qui a provoqué la colère du juge Newbould :

« Une lettre qui semble avoir été écrite par Essar Global Fund le 28 janvier et qui a été déposée le jour suivant en cour comme partie d'un affidavit par un avocat représentant Essar Capital, a été publiée par *Soo Today* le 2 février.

« La lettre est le seul document connu provenant d'Essar Global qui exprime un intérêt à racheter Essar Steel Algoma, mais le juge Newbould affirme qu'elle n'a jamais été envoyée directement au contrôleur et il s'interroge au sujet de la signature curieuse (voir l'illustration ci-dessus) :



« Le juge a dit en cour : 'Bien que la lettre d'Essar Global semble signée, on n'y dit pas qui a écrit la lettre ou quelle position celui qui l'a écrite occupe chez Essar Global...Le contrôleur ne se rappelle pas avoir reçu la lettre autrement qu'à titre de document attaché à ...l'affidavit.

*'Le Soo Today, un journal local de Sault Ste. Marie, cite cependant cette lettre dans son édition du 28 janvier 2017... On ne sait pas qui lui remis la lettre mais c'est vraiment étrange qu'une lettre portant l'entête d'Essar Global, une adresse des Îles Caïmans et une signature indéchiffrable ait été écrite le même jour qu'elle a été publiée dans le journal local.*

*'Si la lettre est vraiment d'Essar Global et si Essar Global essayait vraiment de rejoindre le contrôleur, ce n'était vraiment pas la façon de procéder.*

*'J'ai du mal à considérer cette lettre comme un geste de bonne foi.'*

« *Soo Today* a informé la cour qu'elle est mal informée en ce qui concerne la date à laquelle nous avons publié la lettre. Ce n'est pas le 28 janvier mais le 2 février, après que nous l'ayons trouvée dans les documents de la cour. »



On pourrait considérer comme malhonnête la caractérisation hostile de la lettre d'Essar Global par le juge Newbould et son refus de demander au contrôleur d'authentifier son expéditeur. La lettre mentionne clairement que les pourparlers tenus par les gens en position de contrôle du tribunal de la LACC sur la liquidation possible de l'usine d'Algoma Steel construite il y a 115 ans ont poussé Essar Global à se faire entendre et à préparer un plan de rachat de la compagnie. Le juge Newbould, le contrôleur et le consortium qui a fait une offre, qui cherche à s'emparer de la compagnie et à bloquer toute offre rivale, semblent parler de liquidation comme une tactique de peur pour pousser les travailleurs et les salariés d'Algoma Steel à accepter rapidement les

concessions. L'élite impérialiste qui contrôle les pouvoirs de police de la LACC semble choquée qu'Essar Global suggère que les concessions ne sont pas nécessaires et sont même contre-productives si l'on veut que la restructuration réussisse. Juste avant qu'Essar Global ne fasse parvenir sa lettre au contrôleur, Newbould a accepté d'insérer une requête de refinancement des fonds de débiteur-exploitant qui demande à Algoma Steel de préparer « un plan d'ensemble de liquidation d'ici la fin du mois ».

Le juge Newbould et le contrôleur jouent avec les faits quand ils disent que « le contrôleur n'a aucune mention dans ses dossiers d'avoir reçu la lettre » alors que la lettre d'Essar Global est contenue dans le dossier public des documents de la cour. Pourquoi nierait-on quelque chose qui est un fait de domaine public et traiterait-on avec tant de mépris la lettre et son auteur, sinon pour servir les intérêts privés d'autres intervenants qui veulent profiter de la restructuration d'Algoma Steel ?

Voici un extrait de la lettre du 28 janvier d'Essar Global au contrôleur Ernst & Young :

Cher monsieur,

Nous avons été le propriétaire d'ESAI pendant près de dix ans et connaissons bien les opérations, les propriétés et les employés de la compagnie de même que les intérêts locaux qui y sont rattachés.

L'an dernier, nous avons investi beaucoup de temps et de ressources pour l'acquisition des actifs et des opérations commerciales d'ESAI (Algoma Steel).

Essar a participé à la vente d'ESAI et au processus de sollicitation d'investissements et d'achats (SISP) et, même après avoir été disqualifié sur une base préventive à l'étape initiale, il a soumis une seconde offre d'achat non sollicitée.

Cette offre a elle aussi été rejetée sommairement et depuis Essar se voit refuser la possibilité de soumettre toute nouvelle offre d'achat.

Essar a tenté à plusieurs reprises d'ouvrir un dialogue avec les représentants d'ESAI et on l'a

activement découragé de le faire.

Nous comprenons aussi à la lecture des documents déposés à la cour qu'on suggère qu'une liquidation d'ESAI pourrait être nécessaire ou considérée si l'offre du consortium se heurte à des difficultés et ne va pas de l'avant. Une telle motion ne tient pas compte du fait qu'il y a d'autres options qui n'ont pas été envisagées par ESAI. Elle ne tient pas compte non plus du fait que les conditions du marché et la situation de la compagnie se sont sensiblement améliorées depuis le début du SISP, et du fait notamment qu'ESAI a maintenant un solde positif en ce qui a trait aux liquidités.

Ce n'est pas une bonne chose de soulever le spectre de la liquidation compte tenu des conditions du marché et de la performance financière récente de la compagnie et ce genre de tactiques est bête et transparent.

En conséquence, Essar revient à la charge et démontre un intérêt pour ESAI. Nous vous écrivons pour vous demander d'informer la cour de l'intérêt continu d'Essar pour une acquisition possible des actifs et des opérations commerciales d'ESAI, seul ou en partenariat avec d'autres.

Nous croyons qu'une reconsidération complète de la restructuration et du processus de vente d'ESAI est de mise et espérons que le contrôleur nommé par la cour et la cour vont permettre que cela se produise en ayant en tête l'équité et les meilleurs intérêts de toutes les parties prenantes dans le dossier d'ESAI.

Merci, Bien vôtre, Essar Global Fund Ltd.



---

## Non c'est Non!

La classe ouvrière canadienne fait face à un sérieux dilemme. Les travailleurs doivent avoir un moyen de rendre les employeurs redevables sur les questions de base qui sont rattachées à la vente de leur capacité de travailler à ceux qui l'achètent. Ce fut un grand progrès, réalisé par de grands efforts, quand les travailleurs se sont regroupés en syndicats et ont obtenu que soient acceptées légalement des ententes concernant certaines relations de production ou conditions d'emploi, qu'on a appelées des conventions collectives. Cependant, en l'absence du pouvoir d'un gouvernement des lois qui donne une force juridique aux conventions collectives et aux autres arrangements comme ceux concernant les pensions et qui prévoit des pénalités sévères pour ceux qui violent ces arrangements, et face au recours accru aux pouvoirs de police pour priver les travailleurs organisés de moyens effectifs de rendre les employeurs redevables par des actions comme les grèves, il n'est plus possible d'assurer l'application des ententes sur les salaires, les avantages sociaux, les pensions et les conditions de travail.



Les oligopoles, avec leurs arrangements et structures supranationaux et la richesse sociale qu'ils contrôlent par le biais de fonds comprenant des milliards et des milliards de dollars, ont recours à

leur pouvoir privé et à un gouvernement de pouvoirs de police et ses institutions comme la LACC pour servir leurs intérêts privés étroits et priver les travailleurs de leurs droits. Ils renient quotidiennement les conventions collectives et d'autres arrangements ayant force de loi et privent les travailleurs de leur capacité de rendre redevables de leurs actes leurs employeurs privés et publics et les gouvernants.

Les relations de travail sont devenues arbitraires. La violation des droits au moyen des pouvoirs de police est maintenant chose commune. Les travailleurs se font nier leurs pensions, avantages sociaux et salaires de standard canadien, qui leur reviennent de droit en échange de leur capacité de travailler. Les oligopoles ont recours au pouvoir que leur confère leur taille et au gouvernement des pouvoirs de police pour imposer des concessions antiouvrières, renier les pensions et les avantages sociaux et détruire la production et l'économie dans son ensemble lorsque cela sert leurs intérêts privés étroits.



En ce qui concerne la classe ouvrière, une direction prosociale de l'économie au sein d'un gouvernement des lois est quelque chose de non seulement nécessaire mais possible. La classe ouvrière est déterminée à établir des rapports de production qui lui permettent de rendre ses employeurs redevables et de les forcer à fournir des salaires, des avantages sociaux, des pensions et des conditions de travail de niveau canadien. La classe ouvrière est déterminée à établir un gouvernement des lois au sein duquel les travailleurs peuvent forcer les gouvernants à établir une direction prosociale de l'économie et à garantir les droits de tous, des droits qui leur appartiennent en tant qu'êtres humains.

La violation des droits et l'arbitraire qui sont le fait du tribunal de la LACC montrent les dangers d'un gouvernement des pouvoirs de police plutôt qu'un gouvernement des lois. Organisés, unis et

déterminés, les travailleurs sont capables d'établir une nouvelle direction pour eux-mêmes et pour l'économie au sein d'un gouvernement des lois.



---

### À la recherche d'une voie vers l'avant pour le secteur forestier

## Les réunions sur l'activité forestière dans le centre et le nord de la Colombie-Britannique sont un succès

Le 17 mars, le comité Debout pour le Nord a conclu sa série de réunions sur la foresterie dans le centre et le nord de la Colombie-Britannique, une tournée organisée en partenariat avec d'autres groupes et organisations qui l'ont parrainée (voir ci-dessous). Des réunions fructueuses ont été tenues à Prince George (75 personnes), Mackenzie (45 personnes), Quesnel (30 personnes), Williams Lake (70 personnes) et Fort St. James (30 personnes).

Parmi les participants il y a eu trois maires, sept conseillers municipaux et directeurs régionaux de

district, des travailleurs forestiers, des membres des Premières Nations, des forestiers professionnels, des activistes communautaires, des écologistes, des membres de la Chambre de commerce, des représentants de petites et moyennes entreprises forestières et des producteurs de bois à valeur ajoutée. Peter Ewart, le porte-parole de Debout pour le Nord, a fait un exposé en guise d'introduction aux réunions et Ben Parfitt, analyste forestier pour le Centre canadien de politiques alternatives, a été le conférencier principal.



**Prince George, le 13 mars 2017**

L'une des choses qui ressort des commentaires et questions de l'auditoire dans ces rencontres est que les gens sont très préoccupés par la multitude de problèmes auxquels les travailleurs forestiers et les communautés font face aujourd'hui. Il existe un fort sentiment qu'avec les structures et politiques actuelles des gouvernement et des entreprises, les gens sont privés de voix au chapitre ou de pouvoir décisionnel réel en ce qui concerne l'avenir de la foresterie dans leurs communautés. En raison des énormes compressions dans la surveillance des services en foresterie, les membres de la communauté sont mêmes privés de connaissances élémentaires en ce qui a trait à l'inventaire forestier dans leur région ou au volume de billots qui transitent par leurs communautés. Beaucoup de gens croient (et c'est étayé par des preuves provenant d'organismes gouvernementaux) que les grandes entreprises ont surexploité la forêt et qu'elles le font encore aujourd'hui.

Les participants ont parlé des torts causés par l'annulation par le gouvernement provincial en 2003 de la politique de lier la transformation forestière aux communautés d'origine. Cette politique exigeait que les billots soient transformés dans les communautés où ils ont été récoltés. Suite à l'annulation de cette politique, les entreprises forestières, à Merritt, Fort Nelson et ailleurs, ont fermé leurs opérations, mais sont encore autorisées à conserver leurs droits de coupe. Certains conservent leurs droits de coupe sans les exercer, d'autres expédient les billots à l'état brut hors des communautés, ce qui fait obstacle à la diversification et au développement de l'industrie.



**Mackenzie, le 14 mars 2017**

Ce qui est aussi inquiétant, c'est que de grandes entreprises forestières installent leurs opérations dans le sud des États-Unis et ferment leurs usines en Colombie-Britannique. Elles refusent de réinvestir dans les installations en Colombie-Britannique, malgré les énormes profits qu'elles ont engrangés au fil de nombreuses années en exploitant la main-d'oeuvre et des forêts de la Colombie-Britannique.

Lors des réunions, différents mécanismes et propositions ont été formulés par les membres du public pour faire avancer les choses. Ils ont demandé un plus grand contrôle communautaire des activités forestières, une surveillance accrue, une nouvelle forme de rattachement de la forêt aux communautés qui va nécessiter une transformation locale, une obligation pour les grandes entreprises de réinvestir dans les installations en Colombie-Britannique, un bureau de commercialisation du bois pour les producteurs de valeur ajoutée et des marchés régionaux des billots qui fourniraient les billots appropriés aux producteurs appropriés.

Une chose est claire. La domination des grandes entreprises forestières sur la politique et les pratiques forestières provinciales est inacceptable, comme l'est aussi « l'approche mur-à-mur » actuelle de mise en oeuvre de cette politique au détriment des besoins et des conditions locales.

Ce qui ressort des réunions, c'est le sentiment général qu'une nouvelle direction pour l'économie forestière est nécessaire, dans laquelle les communautés forestières ont leur mot à dire et contrôlent leur avenir.

Le Comité Debout pour le Nord prévoit se réunir bientôt pour faire le bilan de ces rencontres et préparer, en discussion avec les communautés locales, les prochaines étapes et déterminer la meilleure voie à suivre à ce moment-ci.



**Peter Ewart à la réunion de Williams Lake, le 16 mars 2017**

## **Les présentations**

Le premier orateur à ces rencontres a été Peter Ewart, le porte-parole de Debout pour le Nord. Il a commencé sa présentation en critiquant la « façon de pensée pétrifiée » et « la politique forestière pétrifiée » qui soutiennent qu'il n'y a pas d'alternative au statu quo et qu'on ne peut rien faire à propos des nombreux problèmes auxquels l'activité forestière en Colombie-Britannique fait face.

Selon Peter, il y a deux tendances qui s'affrontent dans notre univers mondialisé en ce qui concerne la foresterie et d'autres questions liées aux ressources. D'une part, il y a la tendance à la concentration des entreprises, ce qui fait que les décisions concernant la foresterie sont de plus en

plus prises par des conseils d'administration et des bureaux gouvernementaux situés très loin de nous.

D'autre part, il y a le mouvement des travailleurs, des peuples autochtones, des entrepreneurs, des petites et moyennes entreprises, des municipalités et des régions-ressources, qui veulent une voix au chapitre et plus de contrôle sur la gestion de nos forêts et des autres ressources, plus de richesse qui demeure dans les communautés là où elle est générée, et une nouvelle direction pour l'économie.

Au niveau fondamental, il s'agit d'investir les gens du pouvoir et de s'engager dans le renouveau démocratique. Il a dit à cet égard que pour avancer sur cette question du pouvoir, il faut plus de « mécanismes qui habilent les travailleurs et les communautés ». Ces mécanismes sont essentiels et il a donné des exemples de différentes communautés du Nord et de l'Intérieur qui revendiquent le contrôle communautaire de la foresterie et le partage des revenus provenant des ressources. Il a aussi donné des exemples d'initiatives de travailleurs qui ont empêché des scieries de fermer, comme la scierie Harmac à Nanaimo, en Colombie-Britannique.

Ben Parfitt, analyste forestier au Centre canadien de politiques alternatives, a été l'orateur principal lors des réunions. Il a présenté dix propositions « visant à mettre nos forêts et les collectivités rurales de la Colombie-Britannique sur une nouvelle voie », et a commencé sa présentation en parlant de la situation de deux communautés, Merritt dans le sud de l'Intérieur et Fort Nelson très au nord, confrontées à la fermeture des usines. À l'échelle de la province, près de 100 scieries ont fermé leurs portes ces 20 dernières années.

Étant donné la chute spectaculaire des taux d'abattage prévus dans de nombreuses régions de l'Intérieur, il a souligné l'importance « d'obtenir plus avec moins », ce qui veut dire rétablir la santé des forêts locales, mettre un terme au gaspillage du bois utilisable, capter la pleine valeur des billots par une transformation additionnelle et donner du pouvoir aux communautés et régions locales pour qu'elles aient « leur mot à dire plus directement dans les décisions forestières par la création de nouvelles commissions régionales de gestion ».

Dans un premier temps, Ben a proposé un examen en profondeur des taux d'abattage des arbres en Colombie-Britannique, de même qu'une réévaluation des taux d'abattage des arbres dans toutes les régions pour les ramener à des niveaux durables. En outre, une « analyse à jour » doit être publiée de « la circulation de la fibre ligneuse », qui va nous dire où les arbres sont exploités dans la province et où ils sont traités par la suite.

D'autres points clés parmi les dix points proposés par Ben Parfitt comprennent la « remise des tenures à long terme, sécurisées et basées par zone directement aux Premières Nations », l'élimination progressive de toutes les exportations de billots bruts de la Colombie-Britannique, la mise en place de marchés régionaux des billots afin de créer de nouveaux emplois et stimuler la transformation locale du bois, l'élaboration de nouvelles règles exigeant des niveaux minimaux de transformation pour les entreprises titulaires de licences d'exploitation forestière à long terme, et la promotion de la fabrication du bois à valeur élevée par un meilleur accès aux arbres pour les producteurs à valeur ajoutée.

Dans la plupart des villes, la présentation a été suivie par des interventions des membres du panel qui comprenaient des représentants du Syndicat des fonctionnaires du gouvernement de la Colombie-Britannique (BCGEU), de l'Association des employés professionnels, d'Unifor et de la section locale 1-424 des Métallos.

À Fort St. James, Renel Mitchell, chercheur principal de la Première Nation Tl'azt'en, a fait une présentation qui a été bien accueillie, dans laquelle elle a dit combien c'est important que les communautés, les groupes communautaires et les Premières Nations travaillent ensemble pour une

cause commune sur les questions de la foresterie et des ressources.



Fort St. James, le 17 mars 2017

## Organisateurs et parraineurs

Le Comité Debout pour le Nord a été l'hôte des réunions de Prince George, de Mackenzie et de Quesnel alors que la réunion à Williams Lake a été organisée par la Cariboo Chilcotin Conservation Society, le Conseil des Canadiens et la section locale 1-424 du Syndicat des métallos et celle de Fort St. James par la Chambre de Commerce de la municipalité.

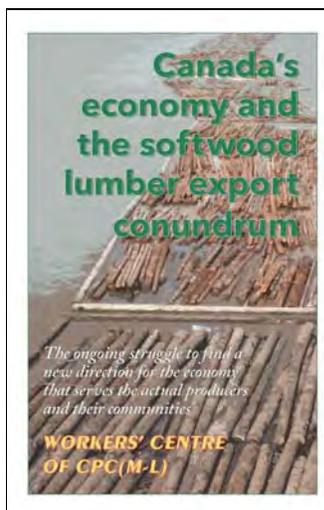
Les organisations suivantes ont parrainé la tournée organisée par le Comité Debout pour le Nord : le Syndicat des fonctionnaires du gouvernement de la Colombie-Britannique (BCGEU), l'Association des professeurs du CNC, le Conseil central des travailleurs du Nord, la section locale 9 du PPWC, le syndicat national PPWC, l'Association des employés professionnels, Unifor et la section locale 1-424 du Syndicat des Métallos.

## L'économie canadienne et le dilemme sur l'exportation du bois d'oeuvre

Cette brochure contient deux articles sur le secteur forestier. Le premier est repris de *Forum ouvrier* de janvier 2017. Le deuxième est une discussion sur l'économie politique qui montre qu'il y a une alternative au pillage actuel des forêts par l'industrie pour le gain privé.

La brochure est publiée à titre de contribution à la discussion organisée par les travailleurs forestiers de la Colombie-Britannique et tous ceux qui au Canada sont en faveur d'un projet national contre la destruction néolibérale, sur l'accord Canada-États-Unis sur le bois-d'oeuvre, le commerce et l'avenir de l'industrie forestière dans la province et au Canada.

32 pp 5\$



## **Commandez-le du Centre national de publication**

*Le prix comprend la TPS et les frais de poste et de manutention. Envoyer chèque ou mandat à l'ordre du Centre national de publications, BP 264, succursale Adelaide, Toronto ON M5C 2J8*



### **Grève des paramédics du Québec**

## **Appuyons les justes demandes paramédics!**

Le 16 mars, les paramédics du Québec ont tenu trois manifestations simultanées, une en face des bureaux d'Urgences-Santé à Montréal, la seconde devant l'Assemblée nationale à Québec et la troisième à New Richmond en Gaspésie. Les manifestations faisaient partie de la grève générale de près de 6000 paramédics, répartiteurs médicaux d'urgence et employés de soutien du secteur préhospitalier du Québec. Tous les syndicats qui représentent les travailleurs du secteur préhospitalier ont participé aux actions.

Les travailleurs ont affirmé avec force la justesse de leurs demandes pour eux-mêmes et les services et demandé que le gouvernement les satisfasse.



**Montréal, le 16 mars 2017**

Les paramédics en grève au Québec revendiquent des salaires et des conditions de travail qui correspondent à l'important travail qu'ils font pour la population dans les conditions les plus difficiles. Les conventions collectives des paramédics sont terminées depuis le 31 mars 2015. Les paramédics en ont plus qu'assez de voir leurs conditions de vie et de travail s'aggraver, ce qui met en péril leur santé physique et même psychologique et leur capacité à fournir les services dont dépend la population. Ils en ont plus qu'assez de tenir le système en vie à bout de bras. Le gouvernement doit assumer ses responsabilités une fois pour toutes, disent-ils.

Les paramédics demandent les mêmes augmentations de salaires qu'ont été capables d'obtenir les autres travailleurs du secteur public et parapublic. Ils demandent des améliorations aux régimes de

retraite afin notamment de pouvoir prendre une retraite anticipée plus tôt sans pénalité. Ils demandent l'abolition des horaires de faction, ces horaires qui existent encore en région selon lesquels ils sont de faction à partir de la maison 24 heures par jour pendant sept jours après quoi ils sont en congé pour sept jours. Ces horaires d'un autre âge ne sont pas acceptables. Ils devaient être temporaires mais ils persistent encore.

Les paramédics demandent que leur situation soit stabilisée, avec des quarts de travail normaux payés à l'heure. Cela comprend une charge de travail qui correspond réellement à ce qui peut être fait dans les conditions actuelles compte tenu des effectifs et de leurs tâches plus complexes.

À la manifestation de Montréal, qui rassemblait plus de 1000 travailleurs, ceux-ci ont mis l'accent sur la nécessité de maintenir les conditions de travail uniformes à l'échelle du Québec. Ils ont été capables de les obtenir par leurs luttes de plusieurs années, que ce soit sur la question des salaires, des conditions à la retraite, du temps et des paies de vacances, des assurances et d'autres aspects. Ils ont dénoncé le gouvernement du Québec et son ministre de la Santé Gaétan Barrette pour s'être retirés de la table de négociation (sauf à Urgences-Santé qui est une entreprise publique) et avoir déclaré que les différents employeurs sont maintenant « indépendants » alors que c'est le gouvernement qui tient les cordons de la bourse et établit les normes de la livraison des services. Les travailleurs disent que le ministère se cache derrière les associations d'employeurs afin d'abaisser les conditions de travail dans le secteur, dressant les travailleurs les uns contre les autres.

À la manifestation devant l'Assemblée nationale, où plus de 300 travailleurs ont participé, lesquels travaillent surtout pour les entreprises ambulancières privées, les entreprises à but non lucratif et les coopératives, les travailleurs ont donné un exemple récent de la façon dont le gouvernement refuse de prendre ses responsabilités. Le gouvernement du Québec tente d'imposer unilatéralement à la Corporation des services d'ambulance du Québec (CSAQ) un nouveau contrat de service à partir du 31 mars prochain. La CSAQ représente la vaste majorité des entreprises ambulancières à l'extérieur de Montréal et de Laval. Selon les travailleurs, ce nouveau contrat comprend des coupures de 121 millions \$ sur 3 ans. Le gouvernement demande à la CSAQ de « négocier » avec les paramédics à partir d'un contrat de service ayant un budget grandement réduit, ce qui exerce une énorme pression à la baisse sur les conditions de travail et la livraison des services. La CSAQ a entamé une procédure légale contre le gouvernement au sujet du contrat de service et les négociations sont maintenant à un point mort.

À New Richmond, les paramédics ont dénoncé le gouvernement Couillard pour sa réduction des budgets et sa déclaration que la « négociation » doit aller de l'avant avec les « entreprises indépendantes ».

Les paramédics s'unissent dans cette grève générale pour revendiquer ce qui leur revient de droit et améliorer immédiatement leurs conditions et les services qu'ils fournissent à la population. Au centre de la grève est la demande que le gouvernement du Québec assume ses responsabilités envers les services hospitaliers et cesse ses manoeuvres cyniques pour briser l'unité d'action des travailleurs et démanteler les services encore plus.

*Forum ouvrier* se joint aux paramédics pour demander que le gouvernement satisfasse leurs justes revendications et lance l'appel à tous et à toutes de se tenir à leurs côtés dans leur lutte courageuse.



**Des paramédics en grève sur leur ligne de piquetage**

*(Photos: R. Leblanc, J. Laverdière)*



---

**[NUMÉROS PRÉCÉDENTS](#) | [ACCUEIL](#)**

**Site web: [www.pccml.ca](http://www.pccml.ca) Email: [forumouvrier@cpcml.ca](mailto:forumouvrier@cpcml.ca)**